

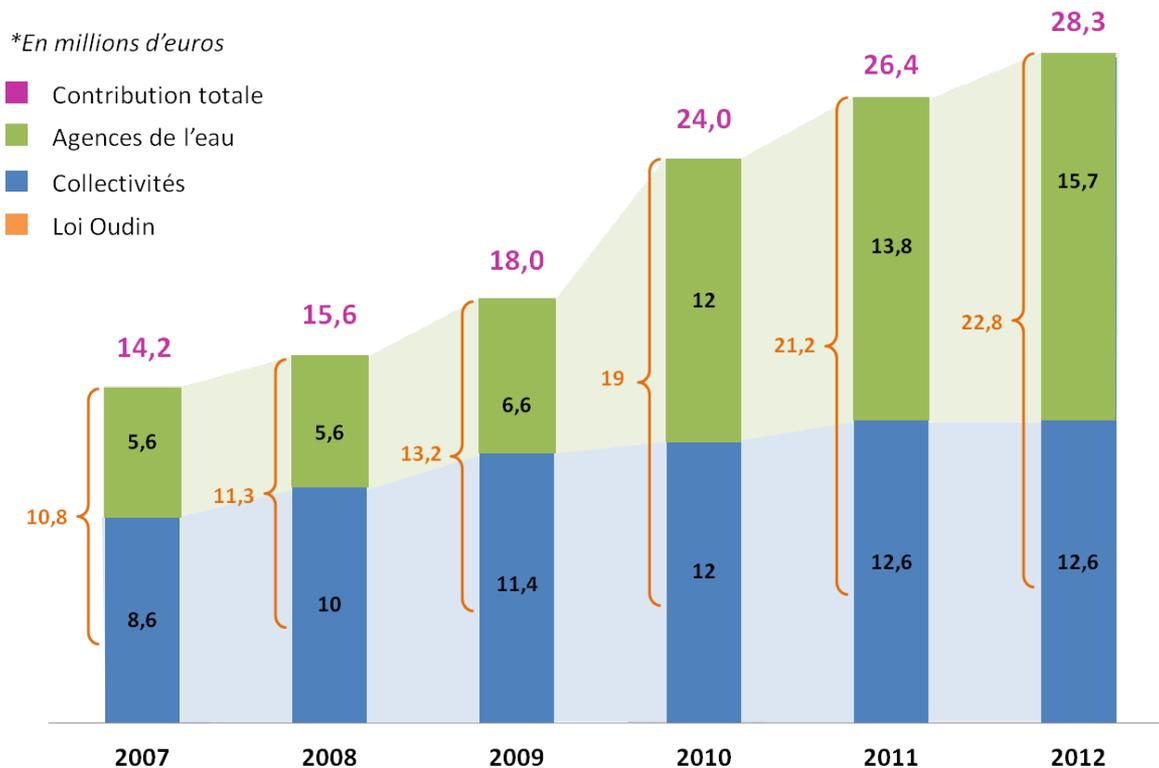
Bilan 2012 de la coopération décentralisée française pour l'eau et l'assainissement

Novembre 2013 - Programme
Solidarité Eau

Une mobilisation financière croissante

- **28M€ mobilisés en 2012** par les collectivités locales, les EPCI et agences de l'eau françaises
- Une forte croissance depuis 2007, notamment due à une forte augmentation des engagements des Agences de l'eau

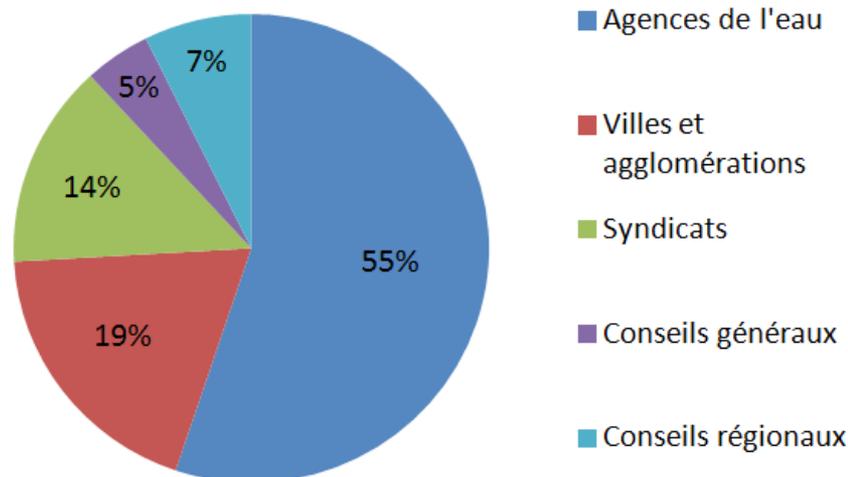
Evolution des contributions 2007-2012



Une diversité d'acteurs engagés

- Près de 250 **collectivités locales** engagées en 2012
- En cumulé, les 6 **Agences de l'Eau** sont les principales contributrices, représentant **55%** des engagements (15,7M€), contre 45% pour les collectivités (12,6M€)
- Parmi les collectivités, les **villes et agglomérations** sont les principales contributrices, cumulant 10% des engagements, suivies d'une cinquantaine de **syndicats** qui

**Répartition des contributions 2012
par type d'organisme**



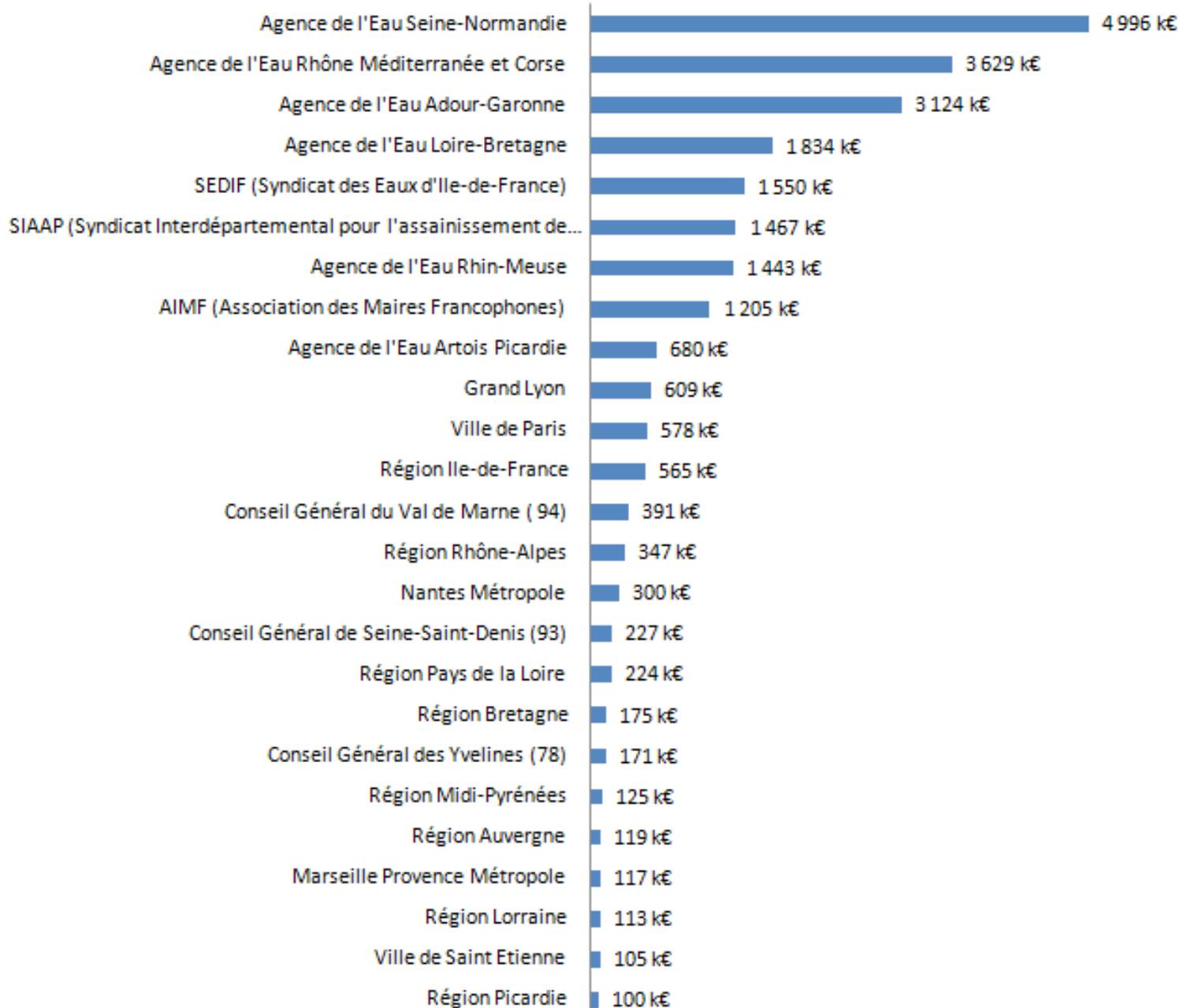
Une répartition hétérogène des contributions

- **25 organismes concentrent 86% des financements** mobilisés en 2012 (soit 24,3M€), dont 8 acteurs engagent chacun plus d'1M€
- Cela ne doit pas minimiser l'apport des organismes dont les engagements sont moins élevés:
 - Peut permettre par « **effet levier** » de mobiliser des cofinancements importants
 - Peuvent avoir un apport complémentaire en termes d'expertise et de savoir-faire

Répartition des contributions 2012

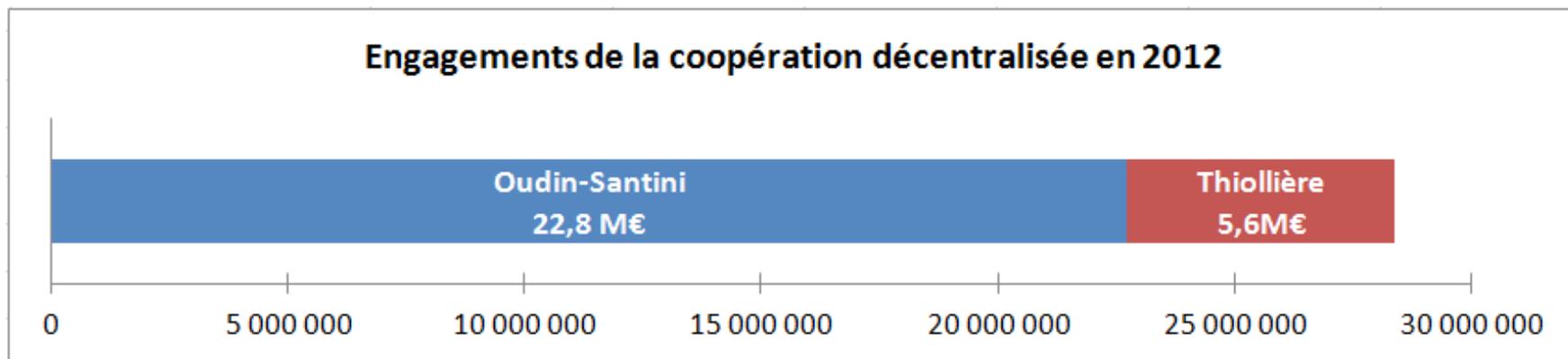
Contribution par organisme en 2012	Nombre d'acteurs	Total engagements 2012	Part du total des engagements 2012
> 1M€	8	19 300 000 €	68%
De 100 000€ à 1M€	17	5 000 000 €	18%
De 10 000€ à 100 000€	~110	3 650 000 €	13%
< 10 000€	~110	350 000 €	1%

Les 25 principaux contributeurs à la coopération décentralisée E&A en 2012 (en k€)



Une mise en application croissante de la Loi Oudin-Santini

- **80% des fonds mobilisés** en 2012 l'ont été via la loi Oudin-Santini, soit 22,8M€ (contre 21M€ en 2011)
- Sur les 22,8M€ mobilisés dans le cadre de la loi Oudin:
 - Agences de l'eau = 15,7M€ en 2011 (soit 69% des engagements Oudin)
 - Collectivités et EPCI = 7,1M€ en 2011 (soit 31% des engagements Oudin)



Des efforts supplémentaires en vue

- **Un potentiel total de 65M€** en cas d'application totale et généralisée de la loi Oudin-Santini
 - Potentiel des Agences de l'eau = 19M€ (selon les données 2009 du rapport 2012 BIPE/FP2E)
 - Potentiel des collectivités et EPCI = 46M€ (selon les données 2009 du rapport 2012 BIPE/FP2E)
- En mars 2012, à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille, les directeurs des Agences de l'eau françaises se sont engagés à atteindre le plafond de 1% d'ici 2015
- Le potentiel mobilisable est illimité concernant les financements mobilisables sur le budget général des collectivités, sur les recettes des délégataires, et via le mécénat privé, puisque le plafond de 1% ne s'applique pas dans ces cas